



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 16666

Texte de la question

Actuellement presque la moitié des effectifs de l'infanterie est engagée dans des opérations hors de France. De plus, des unités d'autres armes se voient confier des missions élémentaires d'infanterie pour faire face aux besoins. Devant une telle situation qui démontre la nécessité de disposer de plus de fantassins pour assurer les missions pour lesquelles l'infanterie est la plus apte, M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quelles sont ses intentions concernant le format futur d'infanterie française.

Texte de la réponse

Face à la multiplicité des engagements opérationnels, mais aussi à la suite des enseignements tirés des événements du 11 septembre 2001, l'armée de terre a décidé de marquer un effort particulier au profit de l'infanterie débarquée et adapter ainsi légèrement son modèle d'armée 2015. Dans ce cadre, elle s'emploie à recentrer cette arme sur ses missions les plus spécifiques et à augmenter sa capacité opérationnelle. Ainsi, la mise en oeuvre du concept PROTERRE (protection terre) permet désormais de confier certaines missions traditionnelles, dites de souveraineté ou de prépositionnement, à toutes les formations sans distinction d'arme. Cette posture permet de soulager la composante infanterie qui est déployée sur les théâtres d'opérations dont la sensibilité, la dangerosité et la technicité relèvent davantage de son expertise. Par ailleurs, il a été décidé d'optimiser la capacité opérationnelle de l'infanterie en recentrant ses savoir-faire sur l'aptitude au combat débarqué et en la dotant de 79 sections de combat supplémentaires. Cette évolution importante s'effectue grâce à un redéploiement interne des effectifs de l'infanterie et par un renforcement global d'un millier d'hommes (soit l'effectif global d'un régiment supplémentaire). Débuté en 2002, ce renforcement sera achevé vers 2006.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16666

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2829

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4764